



COMMUNIQUÉ

N°:
No.: 161

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 10 NOVEMBRE 1982

COMMUNIQUÉ CONJOINT À L'ISSUE DE LA VISITE AU CANADA
DU VICE-PREMIER MINISTRE
ET MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'ÉGYPTÉ

1. Le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères d'Égypte, M. Kamal Hassan Aly, a effectué une visite officielle à Ottawa les 8 et 9 novembre 1982 à l'invitation du vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Allan J. MacEachen. Au cours de son séjour à Ottawa, M. Aly a été reçu par Son Excellence le Gouverneur général et a rendu visite au ministre de l'Énergie, l'honorable Jean Chrétien, de même qu'au ministre d'État (commerce international), l'honorable Gerald Regan. Il s'est entretenu par ailleurs avec des hauts fonctionnaires de l'Agence canadienne de développement international et de la Société pour l'expansion des exportations. Monsieur Aly a en outre pris la parole devant les membres du Comité sénatorial des affaires étrangères et du Comité de la Chambre des communes chargé des affaires extérieures et de la défense nationale.
2. Après Ottawa, M. Hassan Aly se rendra à Québec et à Toronto. Il quittera le Canada le 11 novembre.
3. Au cours de leurs entretiens, les deux Ministres ont échangé des vues sur des questions internationales d'intérêt commun, notamment la situation au Moyen-Orient.
4. Ils ont réitéré l'appui de leurs Gouvernements respectifs à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Liban et appelé à un retrait rapide des troupes israéliennes ainsi que de toutes les autres forces étrangères.
5. La partie canadienne a loué la longueur de vues de la politique menée par le Gouvernement égyptien sous la direction du Président Moubarak et sa contribution à la paix et à la stabilité dans la région. Les deux Ministres ont exprimé leur préoccupation devant le manque de progrès en vue d'un règlement pacifique du problème palestinien. Les deux parties ont réaffirmé leur conviction que le règlement du conflit au Moyen-Orient devrait s'opérer par la reconnaissance des droits légitimes des Palestiniens, y compris leur droit à une patrie en Cisjordanie et à Gaza, et garantir la sécurité de tous les États de la région, y compris Israël, à